

COMMUNE DE MÉZIÈRES (FR)

Procès-verbal de l'assemblée communale du 29 mars 2021

Assemblée convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle n°11 du 19 mars 2021, l'envoi d'une convocation «tout-ménage», l'affichage au pilier public et la mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Séance présidée par M. Jean-Claude Raemy, Syndic.

Membres du Conseil communal : Daniel Droux, Eric Girardin, , Silvio Keller, Paul Majcherczyk, Monique Morel, Jean-Marc Oberson

Scrutateur: Emmanuel Baechler

Présents/tes: 21 citoyennes et citoyens à 19h30 au Bicubic à Romont, la majorité est à 11. Un citoyen est arrivé lors du point 2.2, le nombre de citoyens passe donc à 22 et la majorité à 12. Personnes n'ayant pas le droit de vote: 1 (puis 2 lors de l'arrivée de la nouvelle caissière en cours d'assemblée).

Tractanda

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2020 (Il ne sera pas lu. Il peut être consulté sur le site internet ainsi qu'au secrétariat communal, art 13 al. 2a RELCo.)
- 2. Comptes 2020
 - 1.1. Fonctionnement
 - 1.2. Investissements
 - 1.3. Rapport de la Commission financière
 - 1.4. Approbation des comptes de fonctionnement 2020
 - 1.5. Approbation des comptes d'investissements 2020
- 3. Modification du budget d'investissements 2021
 - 1.6. Licence et implémentation MCH2 dans le logiciel Urbanus
 - 1.7. Site internet
- 4. Divers

À 19h35, M. Jean-Claude Raemy, Syndic, ouvre l'assemblée. Il rappelle le mode de convocation selon l'art. 12 alinéa 1 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes et précise que l'assemblée sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du PV.

Après lecture de l'ordre du jour, il demande si celui-ci appelle des questions. Cela n'est pas le cas, cette assemblée peut valablement délibérer.

M. le Syndic nomme 1 scrutateur : Emmanuel Baechler

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2020

Le procès-verbal a été mis en ligne sur le site internet de la commune et mis à disposition au secrétariat communal, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Il ne suscite ni remarque ni question.

Son approbation est soumise à l'assemblée.

Au vote à main levée, le PV est accepté oui : 21 non : 0 abstention : 0

M. le Syndic remercie la secrétaire.

2. Comptes 2020

2.1. Fonctionnement

La parole est donnée à M. Eric Girardin.

M. Girardin informe que ce sera la dernière fois que la lecture des comptes se fera sous cette forme puisque, dès l'année prochaine, nous allons mettre en place une comptabilité analytique pour respecter la Loi sur les communes. Et il y aura passablement de changements.

Il passe ensuite en revue tous les chapitres des comptes de fonctionnement, les commente et explique les principales variations.

	COMPTES 2020		BUDGET 2020	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
ADMINISTRATION	354'492.25	74'361.46	338'900.00	61'300.00
Excédent de charges		280'130.79		277'600.00
ORDRE PUBLIC	59'470.55	31'529.95	65'300.20	31'000.00
Excédent de charges		27'940.60		34'300.20
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'265'511.83	16'095.00	1'324'522.20	7′500.00
Excédent de charges		1'249'416.83		1'203'992.85
CULTE, CULTURE, LOISIRS	70'265.77	3'201.10	101'542.02	21'200.00
Excédent de charges		67'064.67		80'342.02
SANTÉ	446′162.75	6'149.15	447'693.10	6'500.00
Excédent de charges		440'013.60		441'193.10
AFFAIRES SOCIALES	658'644.75	160'418.10	634'018.70	140'100.00
Excédent de charges		498'226.65		493'918.70
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	223'645.25	45'667.00	250'244.00	48'300.00
Excédent de charges		177'978.25		201'944.00
PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE	479'878.50	473'358.40	588'831.90	567'450.00
L'ENVIRONNEMENT				
Excédent de charges		6′520.10		21'381.90
ÉCONOMIE	5'261.05	1′130.00	5'757.00	1'300.00
Excédent de charges		4'131.05		4'457.00
FINANCES ET IMPÔTS	1'174'252.74	3'977'686.45	303'364.00	3'014'287.25
Excédent de produits	2'803'433.71		2'710'923.25	
Récapitulation	4'737'585.44	4'789'596.61	4'060'173.12	3'898'937.25
Excédent de revenu	52'011.17			1 61'235.87

Administration

Il y a Fr. 3'000.- en plus par rapport au budget pour du matériel de bureau, Fr. 6'000.- de plus pour l'informatique communale et Fr. 3'500.- pour l'achat des vins d'honneurs. Pour le vin, il y a un peu plus que le budget, car c'est un achat pour 2 ans.

Ordre public

Les frais du CSPI (Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal) occasionnent Fr. 2000.- de dépenses en moins que le budget.

Enseignement et formation

Certaines économies ont pu être faites par rapport au budget. Notamment Fr. 17'000.- pour le CO Glâne, c'est un montant en réserve qui a été rétrocédé aux communes.

Fr. 20'000.- d'économie également pour les institutions spécialisées, c'est une charge liée. Et Fr. 5000.- d'économie pour la formation professionnelle, c'est aussi une charge liée.

Les Fr. 134'000.- d'économie par rapport au budget l'ont été pour moitié dans ce poste enseignement.

charges supplémentaires sont :

Culte, culture, loisirs

Quelques économies, dont Fr. Fr. 7000.- pour les dépenses du conservatoire, c'est une charge liée.

Santé

Fr. 15'000.- de charge en plus pour les homes médicalisés. Mais Fr. 11'000.- d'économie sur les soins ambulatoires. Ce sont aussi des charges liées.

Affaires sociales

Un des seuls postes où on a une augmentation par rapport au budget. Les éléments les plus importants à noter, ce sont Fr. 7'000.- de plus pour l'accueil extrascolaire, le personnel notamment, puisqu'il a fallu avoir recours à des remplaçantes. Et Fr. 25'000.- de plus pour la part au Service social cantonal, car nous avons dû rectifier la comptabilité en prenant les dépenses sur 2 ans, à savoir 2019 et 2020. AES, autofinancé à 73%.

Transports et communications

Quelques économies par rapport au budget. À savoir, Fr. 14'000.- pour le déblaiement hivernal et Fr. 9'000.- sur le leasing véhicules. Au budget, on avait prévu le leasing du Weidemann et celui du nouveau véhicule édilité. Quand le véhicule édilité est arrivé et qu'il a fallu le payer, on s'est dit que ce serait stupide de le payer en leasing alors que nous avions plus de Fr. 1'500'000.- en cash sur notre compte. Nous l'avons donc payé comptant. Ce qui fait que vous allez revoir tout à l'heure cet objet dans les investissements puisqu'il s'agit uniquement d'un changement de mode de financement.

Participation à l'exploitation du trafic cantonal : + 13.000

Protection et aménagement de l'environnement

• Approvisionnement en eau

La différence principale est Fr. 14'000.0011000 d'achat d'eau en plus. On n'a pas consommé pour Fr. 14'000.- d'eau en plus, c'est juste que pour la comptabilité 2020, on doit effectuer un rattrapage où on doit comptabiliser le dernier trimestre 2019 et l'année 2020 au complet. Dans les comptes 2021, nous aurons une situation corrigée.

Protection et évacuation des eaux

Une économie de Fr. 17'000.0020000 pour la STEPStep, qui est une charge liée du district.

Ordures ménagères

Pas de commentaire particulier.

Économie

Pas de commentaire particulier.

Pas de commentaire.

Finances et impôts

Les différences principales sont Fr. 228'000.- sur les exercices précédents. On a eu plus de factures finales facturées que ce qu'il y a eu d'acomptes.

Au niveau des impôts spéciaux, Fr. 81'000.- de plus pour les prestations en capital et Fr. 145'000.- de plus pour les impôts sur les mutations. Les revenus supplémentaires totaux pour les impôts spéciaux occasionnent Fr. 320'000.- de plus que ce qui a été budgétisé. Il est extrêmement difficile d'anticiper ces impôts spéciaux.

Récapitulation du chapitre

À noter que nous avons provisionné Fr. 214'000.- pour renflouer la caisse de pension de l'Etat de Fribourg et effectué une réserve pour les investissements 2021 de Fr. 330'000.-.

Récapitulation comptes de fonctionnement

À la clôture, nous avons un excédent de revenu de Fr. 52'011.17.

M. le Syndic donne la parole à l'assemblée.

Il n'y a pas de questions.

2.2. Investissements

La parole est donnée à M. Eric Girardin.

	COMPTES 2020		BUDGET 2020		
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	301'984.65	6'500.00	497'000.00		
PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE	154'729.35	92'119.05	629'000.00	62'250.00	
L'ENVIRONNEMENT					
FINANCES ET IMPÔTS	13'282.20	15'090.00	375'000.00		
Récapitulation	469'996.20	113'709.05	1'550'100.00		
Excédent de charges		356'287.15		1'487'850.00	

Quelques éléments à mentionner :

Transports et communications

 Réfection routes communales (report) 		15'065.10
 Chemin piétonnier route cantonale 	Frs.	3'826.60
• Ch. piéton. rte Eglise-croisée Berlens (report)	Frs.	205'932.00
• Reprise route Pré du Château	Frs.	1'270.85
• Remplacement candélabres en LED (report)	Frs.	35'990.10
Véhicule pour l'édilité	Frs.	39'900.00

Protection et aménagement de l'environnement

Charges

<u> </u>		
 Traversée route cantonale (report) 	Frs.	18'263.65
 Connexion réseau réservoir La Pâla (report) 	Frs.	123'832.10
• Mise en séparatif sous chemin piétonnier (repo	ort) Fr	s. 9'033.00
Rénovation pilier portail cimetière Berlens	Frs.	2'658.25
 Frais pour plan aménagement local (report) 	Frs.	942.35
Produits		
• Taxes de raccordements EP + EU	Frs.	22'826.25
Remboursement TVA	Frs.	69'292.80

Finances et impôts

Frs.	1′176.95
Frs.	12'105.25
Frs.	90.00
Frs.	15'000.00
	Frs.

M. le Syndic demande si l'assemblée à des remarques.

Comme il n'y a pas de question, M. le Syndic donne la parole à la Commission financière et son Président, M. Denis Davet, pour son rapport.

2.3. Rapport de la Commission financière

La Commission financière s'est réunie le 9 mars 2021 en vue de l'étude des comptes 2020. Sur la base des documents soumis à son examen par le Conseil Communal, complétés par les informations de M. le Syndic, M. Girardin, responsable des finances et des Conseillers communaux présents, ainsi que de Mme Bourqui, Caissière communale, elle émet le présent rapport pour l'assemblée communale du 29 mars 2021.

1. Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement 2020 présente un excédent de produits de CHF 52'011.17 pour un total de charges de CHF 4'737'585.44 et un total de produits à CHF 4'789'596.61.

2. Compte d'investissement

Le compte d'investissement 2020 présente un excédent de charges de CHF 356'287.15 pour un total de charges de CHF 469'996.20 et un total de produits de CHF 113'709.05.

3. Commentaires

Dans notre rapport sur les comptes 2019, nous constations l'ampleur des différences budgets/comptes pour les produits inscrits dans le chapitre des impôts. L'histoire se répète encore une fois pour l'exercice 2020. Le bonus pour les impôts sur les exercices précédents se monte à CHF 228'400.00 et le bonus pour les autres impôts se monte à CHF 320'600.00. De plus, les écarts dans les autres chapitres permettent une économie de CHF 134'600.00.

Tout ceci explique le passage d'un excédent de charges au budget de CHF 161'235.87 a un excédent de produits au compte de CHF 52'011.17. Cela, tout en créant des réserves pour investissements d'un montant de CHF 330'000.00 et une provision pour la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de CHF 214'000.00. Nous notons également que le montant des réserves pour investissements au bilan est de CHF 724'341.80. Ce chiffre doit toutefois être mis en relation avec les investissements adoptés en assemblée mais pas encore effectués ou pas encore payés, ceci pour un montant d'un peu plus de CHF 1'000'000.00.

L'évolution du bilan pour la législature a été impressionnante. Au 31 décembre 2015, la dette à moyen et long terme se montait à CHF 3'757'607.55 et les liquidités à CHF 25'124.50. Au 31 décembre 2020, la dette est de CHF 1'899'813.10 et les liquidités se montent à CHF 1'466'652.56 soit une amélioration conjuguée pour ces deux postes de CHF 3'299'322.51.

Nous sommes donc passés d'une période rimant avec rigueur budgétaire et investissement nul à une période de détente budgétaire et de retour des investissements, ce qui est heureux en soit puisque les infrastructures communales continuent à s'user quelle que soit la période. Néanmoins, détente budgétaire ne doit pas être synonyme de manque de rigueur. Nous tenons donc à rappeler au Conseil communal en ce début de nouvelle législature que la rigueur doit être de mise quelle que soit la période. Et pour citer la nouvelle loi sur les finances communales, la politique financière et la gestion administrative d'une commune doivent être conformes aux principes d'un usage économe et efficace des fonds publics, tout en garantissant l'équilibre financier.

L'évolution positive des comptes sur une moyenne pluriannuelle nous amène également à demander au Conseil communal de prendre en compte et d'étudier la possibilité d'une diminution de la charge fiscale de ces concitoyens.

Conclusion

Suite à ce rapport, la Commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2020 de la Commune de Mézières.

Elle remercie le Conseil Communal ainsi que la Caissière communale pour la tenue de ces comptes.

2.4. Approbation des comptes de fonctionnement 2020

On peut procéder au vote. M. le Syndic rappelle que selon l'art 18 al 3 de la Loi sur les communes, les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter lors de l'approbation des comptes par l'assemblée.

Au vote à main levée, les comptes de fonctionnement 2020 sont acceptés oui : 14 non : 0 abstentions : 8

2.5. Approbation des comptes d'investissements 2020

Au vote à main levée, les comptes d'investissements 2020 sont acceptés oui : 14 non : 0 abstentions : 8

M. Le Syndic remercie le trésorier M. Girardin, ainsi que la caissière, Mme Bourqui, pour l'excellent travail. Il ajoute une remarque. Dans le rapport de la Commission financière, il est dit que le Conseil communal regarde pour baisser les impôts, mais pour l'instant, nous attendons les résultats suite au Covid, puisque simplement pour le Réseau Santé de la Glâne, pour 2020, il y aura plus de Fr. 300'000.- de coûts supplémentaires, car il y a maintenant 25 lits de libres dans les EMS, donc de l'argent ne rentre pas. Et il y a l'Epicentre à Romont qui coûte Fr. 68'000.- par mois aux Communes.

3. Modification du budget d'investissements 2021

3.1 Licence et implémentation MCH2 dans logiciel Urbanus

La parole est donnée à M. Eric Girardin.

Nous avons besoin d'acheter des licences pour notre logiciel métier et d'un soutien pour la mise en place de la comptabilité analytique MCH2. Il y a une nouvelle loi sur les finances communales qui entre en vigueur. Nous devons mettre en place cette comptabilité dès les budgets 2022. Cette comptabilité s'accompagne de divers travaux assez complexes, dont la revalorisation du patrimoine administratif et du patrimoine financier. Les amortissements dits obligatoires vont disparaître, ce qui fait que nous aurons une comptabilité communale qui va ressembler à une comptabilité d'entreprise. Tout ceci occasionne des changements extrêmement importants et notre objectif est de mettre ce budget 2021 sur les bons rails. La pire des choses que l'on puisse faire, c'est de se retrouver avec un bouclement des comptes 2022 avec de grosses erreurs.

3.2 Site internet

La parole est donnée à M. Eric Girardin.

C'est M. Paul Majcherczyk qui l'a développé à l'époque. Aujourd'hui, ce site a besoin d'un nouveau design, mais il a surtout besoin d'une mise à jour technique pour que la publication soit facilitée au quotidien et qu'elle puisse se faire par l'administration. Quotidiennement, en période Covid, les services cantonaux nous demandent de publier des infos. Il y aussi la question du guichet virtuel avec différents services supplémentaires que beaucoup de communes ont déjà mis en place.

M. le Syndic donne la parole à M. Denis Davet, Président de la Commission financière.

Lors de sa réunion du 9 mars 2021 pour l'examen des comptes 2020, la Commission financière a pris connaissance des deux objets d'investissements supplémentaires soumis à l'assemblée communale du 29 mars pour l'année 2021. Elle émet les préavis suivants :

Point 1 - Licence et implémentation MCH2 dans Urbanus

La Commission financière préavise positivement cet investissement devisé à CH 30'000.00. Elle prend note que le paiement se fera par les liquidités existantes.

Point 2 - Site internet

La Commission financière préavise positivement cet objet devisé à CH 20'000.00. Le paiement se fera également par les liquidités existantes.

M. le Syndic demande si l'assemblée à des questions.

M. Paul Majcherczyk demande la parole pour ajouter une remarque concernant le site internet. On n'a pas assez d'informations qui viennent des citoyens. C'est important que les habitants donnent de quoi nourrir ce site internet.

On passe au vote.

Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 30'000.- pour la licence et l'implémentation de MCH2 dans le logiciel Urbanus, financé grâce aux liquidités, est accepté

oui: 22 non: 0 abstention: 0

Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 20'000.- pour le nouveau site internet, financé grâce aux liquidités, est accepté

oui: 22 non: 0 abstention: 0

2. Divers

M. le Syndic salue la nouvelle Conseillère, Mme Marie-Claude Maillat Jobin. Et il présente la nouvelle caissière, pour l'encaissement des impôts, Mme Sandra Robatel.

Il donne ensuite la parole à M. Paul Majcherczyk qui donne quelques informations concernant les écoles

Il y a des changements pour l'entrée 2021. Les parents ont été informés, mais il est important que vous, citoyens, receviez également ces informations en direct.

Pour la rentrée 2021, fonctionner séparément de Romont n'est plus possible, la DICS ne donne plus de dérogation. Nous devons donc fonctionner comme un seul cercle scolaire. Pratiquement, on compte le nombre d'élèves dans les 3 communes, et ensuite, la DICS calcule le nombre de classes. La DICS a demandé également de ne plus avoir de classe isolée pour des raisons de sécurité. Cela implique pour nous que nous ne pouvons plus maintenir la classe enfantine à Berlens.

Une convention a été signée par les 3 Communes en 2017 pour ce cercle scolaire. Maintenant, on entre dans sa mise en place. La première chose que l'on a regardée, c'est la distribution des élèves, selon le nombre des salles de classes disponibles. Il y a le projet de construction du nouveau bâtiment scolaire à Romont, mais ce ne sera pas pour la rentrée 2021. Par rapport aux classes disponibles à Romont, il manquait environ 4-5 classes, l'école de Billens sera fermée et nous à Mézières, on maintient 4 classes. On aura des classes de 3H - 4H - 6H et 8H. Les enfantines de 1H et 2H (18 élèves) iront à Romont, ainsi que les 5H et 7H (17 élèves). Ces informations ont été transmises aux parents par le Responsable d'établissement M. Corpataux et la Présidente de la commission de gestion, Mme Poulin. La Commune de Mézières a ajouté un courrier pour informer que l'accueil extrascolaire restera en place pour les 2 prochaines années. Et au niveau des transports, les enfants ne prendront pas la ligne de bus, mais un transport sera dédié pour eux. Les parents ont également la possibilité de prendre contact avec moi pour toute question, ceci en toute transparence.

M. Laurent Grangier : Je suis parent et je remercie pour l'information reçue, c'était assez claire. Je me suis juste posé la question s'il n'avait pas été possible de faire rester les 1H et 2H à Mézières plutôt que de faire partir à Romont les plus petits.

M. Majcherczyk: Effectivement, on avait débattu de ça. Mais actuellement, ils veulent regrouper les différentes tranches d'âge sur un même site. Pourquoi ? S'il y a des problèmes pour x ou y raison avec un enfant, c'est plus facile de transférer un enfant d'une classe à une autre. On a eu ça cette année dans une classe. L'enseignante, brillante, était arrivée au bout de ses ressources. Et ce n'était pas

possible de transférer les élèves. Et c'est l'inspecteur qui a décidé de ça. En revanche, on a demandé que les petits restent ensembles dans une classe. Ça ne devrait pas poser de problème. Pour les grands, il y aura au minimum 2 enfants d'un village dans une classe. On va pousser dans cette direction-là. Une dernière information, M. Corpataux, le Responsable d'établissement va partir à la retraite. L'inspecteur nous a donné la possibilité d'exprimer nos souhaits et ce que l'on recherche au niveau du directeur d'école. Je ne sais pas si on sera entendu, mais c'est surtout avoir quelqu'un qui communique ouvertement avec le Conseil et les parents.

M. le Syndic remercie M. Majcherczyk. Il rappelle ensuite que dans la convocation, il était mentionné que les citoyennes et citoyens pouvaient envoyer leurs questions afin que l'on puisse y répondre lors de l'assemblée. Nous avons reçu une demande concernant le trottoir depuis la Jambonnière jusqu'au village. Il donne la parole à M. Silvio Keller, responsable des routes.

Question de M. Didier Beuret

Lors de l'assemblée communale du 10 décembre 2019, un montant de Frs. 81'000.- a été accepté pour le goudronnage du chemin piétonnier entre le Pré du Château et la route de Berlens. Ce goudronnage avait été "oublié" lors du devis initial de ces travaux.

Ce trottoir couvrant environ une surface de 200 m^2 , le prix du goudronnage représente environ Frs. 400.- au m^2 . Comment ce prix exagéré peut-il être justifié ?

M. Silvio Keller: Le goudronnage était inclus dans le devis et c'était bien le chemin piétonnier jusqu'à l'immeuble qui est à côté du Château. Cette surface est environ de 1'650 m². Ce matin, j'ai encore vu l'ingénieur, je lui ai demandé le prix au mètre carré pour tous ces travaux. Il a répondu qu'on était bien dans la norme à Frs. 37.-/m².

M. le Syndic donne encore quelques informations.

L'assermentation du nouveau Conseil communal aura lieu le 24 avril dans cette salle et nous devrons organiser une assemblée constitutive d'ici la fin juin au plus tard afin de nommer entre autres les différentes commissions. S'il y a des personnes qui s'intéressent à faire partie de ces commissions, ils peuvent s'inscrire auprès du secrétariat communal, même déjà ce soir auprès de notre secrétaire. Il y a la Commission des finances, l'aménagement et les constructions et la naturalisation. Pour la Commission des finances, je vous dis déjà qu'il y a 3 places et demie de réservées puisqu'on a la chance qu'une grande partie de la Commission financière continue son mandat.

La parole est donnée aux citoyens.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Syndic** remercie tout le personnel de la Commune pour le travail effectué durant l'année, merci aux membres des différentes commissions. Un merci spécial à la secrétaire et aux deux caissières, ainsi qu'au Conseil communal pour le travail et l'excellente collaboration durant cette dernière législature. Merci au personnel du Bicubic.

Vous avez appris qu'il y a une nouvelle Conseillère communale, il y en a une autre qui a cédé son poste. C'est Mme Monique Morel qui va quitter le Conseil communal au 24 avril prochain. En effet, Monique n'a pas désiré se représenter pour une nouvelle législature. C'est au nom du Conseil communal et au nom des citoyennes et citoyens que je te remercie Monique pour ton excellent travail et surtout pour ta bonne humeur que tu as su créer durant ces 5 ans passées au milieu d'un monde masculin. Nous te souhaitons beaucoup de plaisir dans ton nouveau canton, le Valais, où tu vas rejoindre ta petite famille. Et tu seras toujours la bienvenue. J'ai le plaisir de t'offrir, au nom de la Commune, un petit présent.

Mme Monique Morel: Je vous remercie beaucoup pour vos applaudissements et surtout de m'avoir fait confiance tout au long de ces 5 années. Et je remercie mes collègues, femmes et hommes, qui ont été formidables. Je dois dire qu'on avait une bonne équipe et je crois qu'on a fait du bon travail. Pour information, je ne pars pas tout de suite en Valais. J'attends une réponse définitive pour un appartement et à ce moment-là, je changerai mes papiers, mais pour l'instant, je reste domiciliée ici. Je vous souhaite à tous un bel avenir et de joyeuses fêtes de Pâques. Merci beaucoup.

M. le Syndic remercie encore une fois toute son équipe et souhaite à tous une belle fête de Pâques.

L'assemblée est levée à 20h25.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire Le Syndic

Corinne Pichonnat Jean-Claude Raemy